



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

**Arrêté du 15 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration
spécial départemental des Hautes-Pyrénées**

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU le décret du 26 décembre 2022 portant nomination de Madame Anne MIQUEL VAL en qualité de Directrice Académique des Services de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2019 portant nomination de Madame Corine GONCET en qualité de Secrétaire générale de la Direction Académique ;

VU l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

ARRETE

N° 65-2023-01-15-0000-1

Article premier : Le Comité Social d'Administration Spécial Départemental est constitué comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame Anne MIQUEL VAL, Directrice Académique des Services de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées, Présidente ;

Madame Corine GONCET, Secrétaire Générale ;

La Directrice Académique est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et concernés par des questions soumises à l'avis du comité social d'administration spécial départemental.

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES (10 titulaires – 10 suppléants)

Fédération Syndicale Unitaire (4 titulaires – 4 suppléants)

Membres titulaires :

Monsieur David CASTEBRUNET

Madame Véronique DURAN

Madame Frédérique LEMAIRE

Madame Sophie MANZATO

Membres suppléants :

Madame Pauline IMMERY
Monsieur Sylvain BOISSEAU
Monsieur Marc POULOU
Monsieur Sébastien JAFFIOL

Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (2 titulaires – 2 suppléants)

Membres titulaires :

Madame Marie-Dolores GALLARDO TALAVERA
Monsieur Jean-Georges PAULUS

Membres suppléants :

Madame Valérie LARROQUE
Monsieur Jean-François MOMBET

Syndicat Générale de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (2 titulaires – 2 suppléants)

Membres titulaires

Madame Agnès PUZOS
Monsieur Philippe BOYER

Membres suppléants :

Madame Valérie DUPRAT
Madame Catherine TROUBAT

Fédération National de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (1 titulaire – 1 suppléant)

Membre titulaire :

Monsieur Gaël LE MAB

Membre suppléant :

Monsieur Frédéric FOCH

Confédération Générale du Travail - Educ'action (1 titulaire – 1 suppléant)

Membre titulaire :

Monsieur Frédéric MARFAING

Membre suppléant

Madame Claire TOUCOUERE

Article 2 : Le mandat débutera au 15 janvier 2023.

Article 3 : En cas d'empêchement de la présidente, Madame Corine GONCET, Secrétaire générale de la Direction Académique assurera son remplacement.

Article 4 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 15 janvier 2023

La Directrice Académique
des services de l'Education nationale
des Hautes-Pyrénées

Anne MIQUEL VAL

